

Stela Capsule

SDI Limited

Version Num: 2.1

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: **25/08/2023** Date d'impression: **21/06/2024** L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| Nom du produit | Stela Capsule |
|--------------------------------|----------------------|
| Nom Chimique | N'est pas applicable |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Formule chimique | N'est pas applicable |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées pertinentes | Utilisé selon les instructions du fabricant. |
|---|--|
| Utilisations déconseillées | Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Limited | SDI (North America) Inc. | SDI Germany GmbH | |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| Adresse | 3-15 Brunsdon Street Bayswater VIC 3153 Australia | 1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States | Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany | |
| Téléphone | +61 3 8727 7111 | +1 630 361 9200 | +49 0 2203 9255 0 | |
| Fax | +61 3 8727 7222 | Pas Disponible | +49 0 2203 9255 200 | |
| Site Internet | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | |
| Courriel | info@sdi.com.au | USA.Canada@sdi.com.au | germany@sdi.com.au | |
| Nom commercial de | CDI HOLDINGS BTV LTD DO | | | |

| Nom commercial de l'entreprise | SDI HOLDINGS PTY LTD DO |
|-----------------------------------|---|
| Adresse | Rua Dr. Reinaldo Schmithausen 3141 – Cordeiros Itajaí – SC – CEP 88310-004 Brazil |
| Téléphone | +55 11 3092 7100 |
| Fax | Pas Disponible |
| Site Internet | http://www.sdi.com.au/ |
| Courriel | Brasil@sdi.com.au |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Association / Organisation | SDI Limited | CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7) | | |
|--|-----------------------------------|------------------------------------|--|--|
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 131126 Poisons Information Centre | +33 4 26 69 99 66 | | |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | +61 3 8727 7111 | +61 3 9573 3188 | | |

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1] | H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires) |
|---|--|
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI |

2.2. Éléments d'étiquetage

Version Num: 2.1

Page 2 of 15
Stela Capsule

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **21/06/2024**

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Déclaration(s) sur les risques

| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

| P271 | Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. | | |
|------|--|--|--|
| P280 | orter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. | | |
| P261 | Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols. | | |
| P264 | Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation. | | |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail | | |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. | | | |
|----------------|--|--|--|--|
| P305+P351+P338 | N CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la ictime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. | | | |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. | | | |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. | | | |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin | | | |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. | | | |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. | | | |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| P405 | Garder sous clef. |
|-----------|--|
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

Déclarations de Sécurité: Élimination

| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation |
|------|---|
| P301 | locale. |

Le matériau contient bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyle, bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle, trifluorure-d'ytterbium, 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate.

2.3. Autres dangers

L'ingestion peut provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes.e*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires*.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

Version Num: 2.1

Stela Capsule

Page 3 of 15 Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 21/06/2024

| 1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | % [poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | SCL / Facteur-M | Caractéristiques nanométrique particules |
|--|--------------|---|---|---|--|
| 1. 72869-86-4 2.276-957-5 3.616-087-00-9 4.01-2119381661-37-XXXX 01- 0000015956-58-XXXX 01- 2120751202-68-XXXX | 10-25 | bisméthacrylate de 7.7.9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H317, H319, H411 ^[2] | Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1. 1830-78-0 2.217-388-4 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 5-15 | bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3- diyle | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335 [1] | Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1. 112945-52-5 2.271-893-4 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 1-10 | Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Non classés ^[1] | Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1. 13760-80-0 2.237-354-2 3.Pas Disponible 4.01-2120754122-65-XXXX | 3-7 | trifluorure-d'ytterbium * | Toxicité aiguë (par voie orale), toxicité aiguë (par voie cutanée) et toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H302+H312+H332, H315, H319, H335 [1] | Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1. 85590-00-7 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 1-5 | 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H315, H317, H319, H335, H413 [1] | Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible | Pas Disponible |
| Légende: 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne | | | | | partir de C & L; * EU |

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| Si ce produit entre en contact avec les yeux : Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. S'assurer d une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux e occasionnellement les paupières du haut et du bas. Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. | | |
|--|---|--|
| Contact avec la peau | Si le produit entre en contact avec la peau: Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). Rechercher un avis médical en cas d'irritation. | |
| Inhalation | En cas d'inhalation de vapeurs, d aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. | |

Version Num: 2.1 Page 4 of 15 Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 21/06/2024

Stela Capsule

Si avalé. NE PAS faire vomir. Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. Suivre le patient avec attention. Ingestion ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente Donner de I eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| Incompatibilité au feu | Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter |
|----------------------------|--|
| 5.3. Conseils aux pompiers | |
| | Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. |
| | Peut être violemment réactif. Peut exploser. |
| | Mettez un vêtement qui protège tout votre corps. |
| | ▶ Portez un appareil respiratoire. |
| | Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. |
| Lutte Incendie | ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. |
| Lutte incendie | ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. |
| | Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. |
| | ▶ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. |

- ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé
- Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.
- L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.

Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.

Risque D'Incendie/Explosion

- ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.
- ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).
- Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs.
- Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote (NOx)

Combustible.

dioxyde de silicone (SiO2).

oxydes de métal

d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

Peut émettre une fumée âcre

Peut émettre des fumées toxiques.

Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

| 6.3. Méthodes et matériel de co | onfinement et de nettoyage |
|---------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | Nettoyer les éclaboussures immédiatement. Eviter les contacts avec les yeux et la peau. Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. Utiliser une truelle / un racloir. Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. Laver la zone avec de l'eau. |
| Eclaboussures Majeures | Evacuez le personnel. Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les egouts et canalisations et les cours d'eau. Si cela n'entraîne pas de danger, stoppez la fuite. Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre. Ramassez le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour le recyclage. Neutralisez/désinfectez le résidus. |

Version Num: 2.1 Page 5 of 15 Date d'émission: 25/08/2023

Stela Capsule

Date d'impression: 21/06/2024

- Ramassez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux
- Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser
- Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

NE PAS toucher le produit éclaboussé

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
- Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
- ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé
- Prévenir une concentration dans les trous et les creux.
- ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.
- ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.
- Eviter un contact avec un matériel incompatible.
- **Manipulation Sure**
- ▶ Durant la manipulation, **NE PAS** manger, boire ou fumer.
 - ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.
 - Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.
 - Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.
 - ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
 - Utiliser des conditions de travail appropriées
 - ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.
 - L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.

Protection anti- Feu et explosion

Voir Section 5

- La polymérisation peut se produire lentement à température ambiante.
- Le stockage requiert la stabilisation de l'inhibiteur et la surveillance de la quantité en oxygène dissout. Se reporter aux niveaux recommandés par le fabricant.
- ▶ Ne pas trop remplir les containers, il est nécessaire de laisser un espace au-dessus du produit.
- ▶ Un barbotage ou un étouffement avec un gaz sans azote ou sans oxygène peut désactiver le stabilisateur.

Conserver en-dessous de 38 deg. C. **Autres Données**

- Stockez-le dans son récipient d'origine.
- ▶ Maintenez les récipients bien scellés
- ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.
- ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.
- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.
- ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| Container adapté | Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
|---|--|
| Incompatibilite de Stockage | Une exposition à la lumière, aux initiateurs de radicaux libres, au fer, à la rouille et aux bases fortes, et un stockage au-delà de la date de péremption, peut initier une polymérisation. Eviter une réaction avce l'eau, les alcools, les bases fortes, les alcalis, les composés métalliques et les solutions de détergents. Les réactions avec l'eau peuvent générer un volume important de mousse, de dioxyde de carbone (CO2) et de chaleur. La production du mousse dans une espace confiné peut engendrer des pressions. Les isocyanates attaqueront et fragiliseront certains plastiques et colles. Eviter les acides forts et les bases fortes. • Stable dans des conditions de stockage contrôlées à condition que le matériel contienne le stabilisateur / l'inhibiteur de polymérisation correspondant. • Les stockages en gros peuvent requérir des conditions de stockage spéciales. • ATTENTION: La décomposition progressive de conteneurs résistants et scellés peut amener une pression supplémentaire et en conséquence, une explosion. À des températures au-dessus de 32 deg. La polymérisation rapide et violente est envisageable. |
| Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III) | Pas Disponible |
| Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application | Pas Disponible |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|--|---|--|
| bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- | cutanée 1.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.3 mg/m³ (Systémique, chronique) | 0.01 mg/L (L'eau (douce)) 0.1 mg/L (Eau - libération intermittente) |

Page 6 of 15

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **21/06/2024**

Stela Capsule

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|--|---|--|
| 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | cutanée 0.7 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.6 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * | 0.001 mg/L (Eau (Marine)) 0.851 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.46 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.167 mg/kg soil dw (sol) 1 mg/L (STP) |

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|--|--|--------------|-------------------|-------------------|---|
| Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques | Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Poussières totales (locaux à pollution spécifique) | 4 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique. |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP) | trifluorure- d'ytterbium | Inorganic Fluorides | 2.5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Skin |
| Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques | trifluorure- d'ytterbium | Fluorures inorganiques | 2.5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---|-----------|-------------|-------------|
| bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | 120 mg/m3 | 1,300 mg/m3 | 7,900 mg/m3 |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | 18 mg/m3 | 100 mg/m3 | 630 mg/m3 |
| trifluorure-d'ytterbium | 30 mg/m3 | 330 mg/m3 | 2,000 mg/m3 |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|---|----------------|----------------|
| bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | Pas Disponible | Pas Disponible |
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Pas Disponible | Pas Disponible |
| trifluorure-d'ytterbium | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate | Pas Disponible | Pas Disponible |

Banding d'exposition professionnelle

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle | |
|---|--|--|--|
| bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | E | ≤ 0.1 ppm | |
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle | E | ≤ 0.1 ppm | |
| 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate | Е | ≤ 0.1 ppm | |
| Notes: | La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques | | |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.

ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquence négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues

Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.

Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contanimant :

pour protéger la santé des travailleurs.

Vitesse de l'air :

Page **7** of **15** Date d'émission: 25/08/2023 Version Num: 2.1 Date d'impression: 21/06/2024

Stela Capsule

| | Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis réservoir (en pl | lein air) | 0.25 à 0.5 m/s |
|---|--|---|---|
| | Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent re convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acid | (50-100 f/min.) 0.5-1 m/s (100- 200 f/min.) | |
| | (libération à une faible vitesse dans la zone de génération) jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, ch | argement par convoyeurs, poussières de | 1-2.5 m/s (200- |
| | broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvemer | | 500 f/min.) |
| | frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse pous vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | ssières générées (libérées à une forte | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) |
| | Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de: | | |
| | Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | |
| | 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce | |
| | 2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : des contaminateurs à forte toxicité | |
| | 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, usage intensif | |
| | 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4 : Petite console de contrôle uniquement | |
| | Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec u d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 n de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qu rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées installés ou en usage. | e par rapport au point d'extraction (dans les ca la distance de la source de contamination. La n/s pour l'extraction de solvants générés dans ii produisent des déficits de performance de l'a | s simples). La vélocité de l'air au un réservoir distant appareil d'extraction, |
| 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | | | |
| Protection des yeux/du visage. | Lunettes de sécurité avec protections latérales Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lei irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles o travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personn élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponi immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact de signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de rense | u les restrictions d'utilisation, doit être créé po l'adsorption de la lentille pour la classe de pro- lel médical et les secouristes devraient être foi ble. En cas d'exposition à des produits chimiq es que possible. Les lentilles doivent être retiré retirées dans un environnement propre qu'ap | ur chaque lieu de duits chimiques rmés à leur ues, commencer ées dès les premiers |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | | |
| Protection des mains / pieds | NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel Produits sans solvants ajoutés: porter des gants en nitrile Produits en combinaison avec des solvants: porter des gants épais (>0.5 mm) en nitrile Remplacez les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d aspect (dimensión, couleur, flexibilité, etc) Remarque: Le caoutchouc naturel, le néoprène, le PCV peuvent être affectés par les isocyanates. | | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | | |
| Autres protections | Tenue complète. Tablier en P.V.C. Crème protectrice. Crème nettoyante pour la peau. Unité de lavement des yeux. | | |

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| 10 x ES | A-AUS P2 | - | A-PAPR-AUS P2 |
| 50 x ES | - | A-AUS P2 | - |
| 100 x ES | - | A-2 P2 | A-PAPR-2 P2 ^ |

^{^ -} Intégral

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Version Num: 2.1 Page 8 of 15

Stela Capsule

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **21/06/2024**

| Aspect | Pas Disponible | | |
|--|--------------------------|--|----------------------|
| État Physique | Colle à écoulement libre | Densité relative (l'eau = 1) | Pas Disponible |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n- octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | N'est pas applicable | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | N'est pas applicable |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| Hydrosolubilité | Non miscible | pH en solution (1%) | N'est pas applicable |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | Composés organiques volatils g/L | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité | Pas Disponible | Caractéristiques nanométrique particules | Pas Disponible |
| La taille des particules | Pas Disponible | | |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| 10.1.Réactivité | Voir section 7.2 | |
|--|--|--|
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans des conditions de stockage contrôlées à condition que le matériel contienne le stabilisateur / l'inhibiteur de polymérisation correspondant. Les stockages en gros peuvent requérir des conditions de stockage spéciales. ATTENTION: La décomposition progressive de conteneurs résistants et scellés peut amener une pression supplémentaire et en conséquence, une explosion. À des températures au-dessus de 32 deg. La polymérisation rapide et violente est envisageable. Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. | |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 | |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 | |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 | |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 | |

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| Inhalé | Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. Aucun cas de maladie respiratoire chez les êtres humains n'a été répertorié par suite d'une exposition à des acrylates multifonctions. Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées. Une exposition aux vapeurs de certains sels rares de terre peut provoquer une sensibilité à la chaleur, des démangeaisons, et une augmentation de la sensibilité au goût et aux odeurs. Les autres effets incluent des voies respiratoires et des poumons enflammés, un emphysème, un rétrécissement local des voies respiratoires et des changements dans les cellules. Un excès de circulation sanguine apparaît rarement après un certain délai. Un cancer des poumons peut également apparaître. Les effets aigus de l'inhalation de fortes vapeurs incluent une irritation du nez et de la poitrine avec une toux, des éternuements, un mal de tête et même une nausée. |
|----------------------|---|
| Ingestion | Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. |
| Contact avec la peau | Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Toutes les résines acryliques multifonctions (MFA) produisent des désordres de la peau et une sensibilisation de la peau et une inflammation. Les vapeurs générées par le chauffage des copeaux peuvent conduire à des concentrations suffisantes pour produire une |

apparaître en raison d'une vaste plage d'actions chimiques Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.

inflammation. Du au fait que l'exposition aux aérosols industriels de MFA inclut une exposition aux systèmes de résine, aux photo-initiateurs, aux solvants, aux agents de transfert d'hydrogène, aux stabilisants, aux fillers et aux inhibiteurs de polymérisation, un empoisonnement peut

Version Num: 2.1 Page 9 of 15

Stela Capsule

Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 21/06/2024

Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Yeux Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. L'ytterbium est une métal terrestre rare - type lourd (famille des yttrium). Il n'y a pas de cas d'empoisonnement d'ouvriers, bien que le métal Chronique puisse causer des anomalies dans les rayons X de poitrine, dues à sa forte densité. Il peut causer des lésions dans les poumons, une anémie et un changement de la distribution des cellules sanguines, dus à l'inhalation de ses poussières. Les silicates solubles ne présentent par de potentiel de sensibilisation. Des tests sur des bactéries et des expériences sur des animaux n'ont pas trouvé d'indice prouvant qu'ils provoqueraient des mutations ou des anomalies congénitales. Les personnes avec un historique d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires ou qui sont connus comme étant sensibilisées ne devraient pas être engagées dans des travaux impliquant la manipulation d'isocyanates. [CCTRADE-Bayer, APMF] Une sensibilisation peut aboutir à de sévères réponses à de très faibles niveaux d'exposition, i.e. hypersensibilité. Les personnes sensibilisées ne devraient pas être autorisées à travailler dans des situations ou une exposition peut survenir. TOXICITÉ IRRITATION Stela Capsule Pas Disponible Pas Disponible TOXICITÉ IRRITATION bisméthacrylate de 7.7.9(ou Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg^[2] Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1] 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3.14-dioxa-5.12-Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg^[2] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1] diazahexadécane-1,16-diyle Yeux: effet nocif observé (irritant)^[1] bis(2-méthylprop-2-énoate) TOXICITÉ IRRITATION de 2-hydroxypropane-1,3-Pas Disponible Pas Disponible diyle TOXICITÉ IRRITATION Silice amorphe, fumée, sans Inhalation(Rat) LC50; 0.45 mg/L4h^[2] Pas Disponible cristaux Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg^[2] IRRITATION TOXICITÉ trifluorure-d'vtterbium Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg^[1] Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1] TOXICITÉ IRRITATION 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate Pas Disponible Pas Disponible 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du Léaende: fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques BIS(2-MÉTHYLPROP-2-Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée ÉNOATE) DE 2aux irritants peut produire des conjonctivites. **HYDROXYPROPANE-1,3-**Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des DIYLE rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau, TRIFLUORURE-Des empoisonnements au lanthanaïde provoque des selles immédiates, des pertes de cohérence, des incoordinations, des respirations **D'YTTERBIUM**

difficiles, et des périodes d'inactivité. Des arrêts du cœur et respiratoires peuvent s'ensuivrent entraînant le décès.

BISMÉTHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMÉTHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-**DIAZAHEXADÉCANE-1,16-DIYLE & 10-**METHACRYLOYLOXYDECYL DIHYDROGEN PHOSPHATE

BISMÉTHACRYLATE DE

Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.

7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMÉTHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-**DIAZAHEXADÉCANE-1,16-**DIYLE & BIS(2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE) DE 2-HYDROXYPROPANE-1,3-DIYLE & TRIFLUORURE-**D'YTTERBIUM & 10-**METHACRYLOYLOXYDECYL **DIHYDROGEN PHOSPHATE** Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

Page 10 of 15 Date d'émission: 25/08/2023 Version Num: 2.1 Date d'impression: 21/06/2024

Stela Capsule

| YTTERBIUM & 10- LOYLOXYDECYL GEN PHOSPHATE Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la rechercher. | Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. | | |
|---|--|--|--|
| toxicité aiguë X Cancérogénic | × | | |
| itation / corrosion | × | | |
| oculaires graves / STOT - exposition uniq | • | | |
| ation respiratoire ou cutanée STOT - exposition répét | × | | |
| Mutagénéïté X risque d'aspirati | × | | |
| | | | |

Légende:

🗶 – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

– Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

TRIFLUORURE-

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|-------------------|---------------------------|---|-------------------|-------------------|
| Stela Capsule | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| bisméthacrylate de 7,7,9(ou | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.21mg/l | 2 |
| 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >0.68mg/l | 2 |
| 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | EC50 | 48h | crustacés | >1.2mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 10.1mg/l | Pas Disponible |
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3- diyle | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponibl |
| Silice amorphe, fumée, sans | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| cristaux | NOEC(ECx) | 24h | crustacés | >=10000mg | /I 1 |
| | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| trifluorure-d'ytterbium | EC50 | 48h | crustacés | >0.52mg | /1 2 |
| | NOEC(ECx) | 48h | crustacés | 0.52mg/l | 2 |
| · | , | | | | |
| 10-methacryloyloxydecyl | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: l'air |
|---|----------------------|--------------------|
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle | BAS | BAS |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---|-----------------------|
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle | BAS (LogKOW = 1.1616) |

12.4. Mobilité dans le sol

Version Num: 2.1 Page 11 of 15

Stela Capsule

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **21/06/2024**

| Composant | Mobilité |
|--|--------------------|
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle | BAS (Log KOC = 10) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | Р | В | Т |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT | X | × | × |
| vPvB | X | × | × |
| Critères PBT remplies? | | | non |
| vPvB | | | non |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Elimination du produit / emballage | Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. | |
|---------------------------------------|--|--|
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible | |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible | |

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

| Dellarent menda | |
|-----------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
| | |

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | N'est pas applicable | | | | |
|--|---|------------|----------------------|--|--|
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | N'est pas applicable | | | | |
| 14.3. Classe(s) de danger | classe N'est pas applicable | | | | |
| pour le transport | Danger subsidiaire N'est pas applicable | | | | |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | | | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | | | | |
| | Identification du risqu | e (Kemler) | N'est pas applicable | | |
| | Code de classification | 1 | N'est pas applicable | | |
| 14.6. Précautions | Etiquette de danger | | N'est pas applicable | | |
| particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | | N'est pas applicable | | |
| | quantité limitée | | N'est pas applicable | | |
| | Code tunnel de restric | ction | N'est pas applicable | | |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | N'est pas applicable |
|------------------|----------------------|
| | N'est pas applicable |

Version Num: 2.1

Stela Capsule

Page **12** of **15** Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 21/06/2024

| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | | | | |
|---|--|--------------------------------|----------------------|--|
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | N'est pas applicable | | |
| | ICAO / IATA Danger subsidiaire | N'est pas applicable | | |
| | Code ERG | N'est pas applicable | | |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | | N'est pas applicable | |
| | Instructions d'emballage pour car | go uniquement | N'est pas applicable | |
| | Maximum Qté / Paquet pour carg | o uniquement | N'est pas applicable | |
| | Instructions d'emballage pour car | go et vaisseaux passagers | N'est pas applicable | |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | | N'est pas applicable | |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | | N'est pas applicable | |
| | Quantité Limitée Quantité maxima | ale Passager et Cargo / Paquet | N'est pas applicable | |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | N'est pas applicable | |
|---|----------------------------|----------------------|
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | N'est pas applicable | |
| 14.3. Classe(s) de danger | Classe IMDG | N'est pas applicable |
| pour le transport | IMDG Danger subsidiaire | N'est pas applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | N'est pas applicable |
| | Dispositions particulières | N'est pas applicable |
| | Quantités limitées | N'est pas applicable |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | N'est pas applicable | | |
|---|----------------------------|----------------------|--|
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | N'est pas applicable | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | N'est pas applicable N'e | est pas applicable | |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | N'est pas applicable | |
| | Dispositions particulières | N'est pas applicable | |
| | Quantités Limitées | N'est pas applicable | |
| | Équipement requis | N'est pas applicable | |
| | Feu cônes nombre | N'est pas applicable | |

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Grouper |
|---|----------------|
| bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | Pas Disponible |
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle | Pas Disponible |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Pas Disponible |
| trifluorure-d'ytterbium | Pas Disponible |

Version Num: 2.1 Page 13 of 15

Stela Capsule

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **21/06/2024**

| Nom du produit | Grouper |
|--|----------------|
| 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate | Pas Disponible |

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

| Nom du produit | Type de navire |
|---|----------------|
| bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo- 3,14-dioxa-5,12- diazahexadécane-1,16-diyle | Pas Disponible |
| bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle | Pas Disponible |
| Silice amorphe, fumée, sans cristaux | Pas Disponible |
| trifluorure-d'ytterbium | Pas Disponible |
| 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Liste européenne des substances chimiques notifiées - ELINCS - 6ème publication - COM (2003) 642 du 29.10.2003

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Silice amorphe, fumée, sans cristaux Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

trifluorure-d'ytterbium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogéne

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

| Seveso Catégorie | Pas Disponible |
|------------------|----------------|

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

État de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|---|---|
| Australie - AIIC / Australie non- utilisation industrielle | Non (bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle; trifluorure-d'ytterbium; 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Canada - DSL | Non (bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyle; bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle; trifluorure-d'ytterbium; 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Canada - NDSL | Non (Silice amorphe, fumée, sans cristaux; 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Chine - IECSC | Non (10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |

Stela Capsule

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **21/06/2024**

| Inventaire national | Statut |
|----------------------------------|---|
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Non (10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Japon - ENCS | Non (bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyle; 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Corée - KECI | Non (10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Nouvelle-Zélande - NZIoC | Non (10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Philippines - PICCS | Non (bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle; trifluorure-d'ytterbium; 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| ÉU.A TSCA | Non (10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Taiwan - TCSI | Non (10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Mexique - INSQ | Non (bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyle; bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle; trifluorure-d'ytterbium; 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Vietnam - NCI | Non (trifluorure-d'ytterbium) |
| Russie - FBEPH | Non (bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyle; bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle; 10-methacryloyloxydecyl dihydrogen phosphate) |
| Légende: | Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés. |

SECTION 16 Autres informations

| date de révision | 25/08/2023 |
|------------------|------------|
| date initiale | 25/08/2023 |

Codes pleine de risques de texte et de danger

| H302+H312+H332 | Nocif en cas d'ingestion, par contact avec la peau ou par inhalation |
|----------------|--|
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d une révision indépendante par SDI Limited à l aide de références littéraires.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ AllC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques

Page **15** of **15** Version Num: 2.1

Stela Capsule

Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 21/06/2024

▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | Procédure de classification |
|---|-----------------------------|
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315 | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317 | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319 | Méthode de calcul |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), H335 | Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'aprés leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited 3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia Date of preparation/revision: 23rd September 2015 Department issuing SDS: Research and Development Contact: Technical Director